

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

NOWOCO – Normandy Workout Company

L'adhésion à l'un des services proposés par NOWOCO implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ainsi que du Règlement Intérieur de la structure. Elles sont consultables à tout moment sur simple demande ou via les supports mis à disposition par la Société.

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et obligations de la société NOWOCO (ci-après « la Société ») et de toute personne souscrivant un abonnement ou une prestation (ci-après « le Client »).

ARTICLE 2 – LES ABONNEMENTS

NOWOCO propose plusieurs formules d'abonnement avec engagement de 12 mois.

Chaque formule crédite automatiquement le compte du Client d'un nombre déterminé de points renouvelés mensuellement.

Les points permettent de réserver les différents services proposés par NOWOCO selon le barème en vigueur.

Le détail des formules, du nombre de points crédités, des conditions de réservation et des avantages associés est consultable sur les supports commerciaux de la Société.

Les abonnements NOWOCO donnent accès à un ensemble de prestations sportives dont les modalités d'utilisation reposent sur un système de points. Les points constituent uniquement un mode d'organisation des réservations et de l'accès aux prestations ; ils ne représentent ni une valeur monétaire, ni un droit acquis à une prestation déterminée.

ARTICLE 3 – LE SYSTÈME DE POINTS

Chaque prestation proposée par NOWOCO possède une valeur exprimée en points.

Le nombre de points nécessaire pour accéder à chaque prestation est défini librement par la Société.

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment le coût en points des prestations, notamment en fonction de leur durée, de leur capacité d'accueil, de leur popularité ou de leur nature.

Les points ne constituent ni une monnaie, ni un avoir remboursable.

Ils sont uniquement utilisables dans le cadre des services proposés par NOWOCO.

ARTICLE 4 – VALIDITÉ DES POINTS

Les points crédités dans le cadre d'un abonnement sont valables pendant **deux mois** à compter de leur date d'attribution.

Les points non utilisés à l'issue de cette période expirent automatiquement et sont définitivement perdus.

Aucun remboursement, report, conversion ou indemnisation ne pourra être demandé au titre de points expirés.

ARTICLE 5 – RECHARGES DE POINTS

Le Client peut, lorsqu'il le souhaite, acquérir des recharges de points selon les tarifs en vigueur.

Les recharges sont créditées immédiatement sur le compte du Client.

Leur durée de validité est précisée au moment de leur achat.

Les recharges ne sont ni remboursables, ni échangeables.

Les tarifs des recharges peuvent être modifiés à tout moment par la Société.

La Société peut attribuer gratuitement des points supplémentaires dans le cadre de programmes de fidélité, d'opérations promotionnelles, de défis sportifs ou de toute autre action commerciale. Les conditions d'attribution de ces bonus peuvent être modifiées ou supprimées à tout moment.

ARTICLE 6 – PARTAGE DES POINTS

Certaines formules d'abonnement permettent le partage des points avec un ou plusieurs autres utilisateurs non adhérent à NOWOCO.

Les conditions de partage sont définies par la formule souscrite.

La Société se réserve le droit de modifier les modalités de partage des points à tout moment.

ARTICLE 7 – RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

Les abonnements sont renouvelés automatiquement chaque mois.

À chaque renouvellement, le compte du Client est recredité du nombre de points prévu par sa formule d'abonnement.

Le prélèvement mensuel intervient automatiquement jusqu'au terme de la période d'engagement puis se poursuit par tacite reconduction sauf résiliation conformément aux présentes CGV.

À l'issue de la période initiale d'engagement de douze (12) mois, l'abonnement est reconduit automatiquement pour une durée indéterminée. Le Client n'est alors plus soumis à la période minimale d'engagement et peut résilier son abonnement à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de trente (30) jours, conformément aux présentes CGV.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les abonnements sont payables par prélèvement automatique mensuel ou selon toute autre modalité proposée par la Société.

Tout incident de paiement entraîne de plein droit la suspension immédiate de l'accès aux services jusqu'à régularisation complète des sommes dues.

La Société pourra également suspendre les réservations du Client.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS D'UTILISATION

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment :

- les tarifs des abonnements ;
- les tarifs des recharges ;

- le nombre de points crédités par formule ;
- le coût en points des prestations ;
- les modalités de réservation ;
- les avantages associés aux différentes formules.

Les nouvelles conditions s'appliquent aux nouvelles souscriptions.

Pour les abonnements en cours, toute modification importante fera l'objet d'une information préalable.

ARTICLE 10 – RÉSERVATIONS

Les réservations s'effectuent exclusivement via l'application mobile ou toute plateforme désignée par la Société.

Une réservation entraîne automatiquement la consommation du nombre de points correspondant à la prestation réservée.

Le nombre maximum de réservations simultanées dépend de la formule souscrite.

ARTICLE 11 – ANNULATION D'UNE RÉSERVATION

Toute réservation peut être annulée sans pénalité jusqu'à **3 heures avant le début de la séance**.

Toute annulation effectuée moins de **3 heures** avant le début de la séance est considérée comme une **annulation tardive**.

En cas d'annulation tardive, la Société se réserve le droit d'appliquer les mesures prévues par sa politique d'annulation en vigueur, pouvant notamment inclure la conservation des points correspondant à la réservation, l'application de frais, une limitation temporaire des réservations ou toute autre mesure destinée à garantir le bon fonctionnement du planning.

Les modalités précises de la politique d'annulation sont consultables sur l'application mobile, le site internet ou tout autre support de communication mis à disposition par la Société. La Société se réserve le droit de les faire évoluer à tout moment, sous réserve d'en informer les Clients.

ARTICLE 12 – ABSENCE AU COURS (NO SHOW)

Toute réservation non honorée sans annulation préalable pourra entraîner :

- une conservation des points consommés ;
- des frais complémentaires ;
- un blocage temporaire des réservations ;
- une suspension temporaire de l'accès aux services.

Ces mesures restent à la libre appréciation de la Société.

ARTICLE 13 – DURÉE, RÉSILIATION ET SUSPENSION

Les abonnements sont souscrits pour une durée minimale d'engagement de **douze (12) mois**, sauf accord écrit contraire entre les parties.

À l'issue de cette période initiale d'engagement, l'abonnement est automatiquement reconduit pour une durée indéterminée. Le Client n'est alors plus soumis à une période minimale d'engagement et peut résilier son abonnement à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de **trente (30) jours**, notifié conformément aux présentes CGV.

Pendant la période d'engagement, la résiliation anticipée n'est possible qu'en cas de force majeure dûment justifiée, notamment dans les situations suivantes :

- une inaptitude médicale définitive à la pratique sportive, attestée par un certificat médical ;
- un déménagement à plus de 30 kilomètres de la salle, justifié par un nouveau justificatif de domicile ;
- une mutation professionnelle, justifiée par une attestation de l'employeur.

En dehors de ces situations, le Client peut solliciter une résiliation anticipée volontaire. Celle-ci pourra être acceptée par la Société sous réserve du paiement d'une indemnité correspondant à **50 % des mensualités restant dues** jusqu'au terme de la période d'engagement.

La Société peut également accepter la suspension temporaire d'un abonnement dans certaines situations exceptionnelles dûment justifiées (notamment blessure temporaire, grossesse, congé maternité ou événement assimilé), dans la limite de **deux (2) mois par année civile**. Toute demande devra être formulée par écrit et accompagnée des justificatifs nécessaires.

Toute demande de résiliation ou de suspension devra être adressée exclusivement par courrier électronique. Les demandes formulées par téléphone, via les réseaux sociaux, par SMS ou tout autre moyen ne pourront être prises en compte.

ARTICLE 14 – NON-UTILISATION DES POINTS

Le Client reconnaît que la non-utilisation totale ou partielle des points crédités dans le cadre de son abonnement ou de l'achat d'une recharge ne donne lieu à aucun remboursement, indemnisation, prolongation de validité, report ou compensation.

Les points expirés conformément à leur durée de validité sont définitivement perdus.

ARTICLE 15 – CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès aux installations et aux prestations proposées par la Société est réservé aux Clients :

- à jour de leurs obligations financières envers la Société ;
- disposant d'un abonnement actif ou d'un solde de points suffisant pour accéder aux prestations souhaitées ;
- respectant les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que le Règlement Intérieur de la structure.

La Société se réserve le droit de suspendre ou de refuser temporairement l'accès à toute personne ne respectant pas ces conditions ou adoptant un comportement susceptible de perturber le bon fonctionnement de la structure ou de compromettre la sécurité des autres utilisateurs.

ARTICLE 16 – RESPONSABILITÉ

Le Client reconnaît pratiquer une activité physique sous sa seule responsabilité et déclare être médicalement apte à la pratique des activités proposées par la Société.

Il appartient au Client de consulter un professionnel de santé en cas de doute sur son aptitude physique et d'informer la Société de toute contre-indication médicale susceptible d'affecter sa pratique sportive.

La Société met en œuvre tous les moyens raisonnables afin d'assurer la sécurité des installations et l'encadrement des activités proposées. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des blessures, accidents ou dommages résultant notamment :

- d'une mauvaise utilisation des équipements ;
- du non-respect des consignes de sécurité ou du Règlement Intérieur ;
- d'une condition médicale préexistante ou non déclarée ;
- d'un comportement imprudent ou fautif du Client.

La Société ne pourra également être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des effets personnels laissés dans l'enceinte de la structure.

ARTICLE 17 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par la Société sont exclusivement destinées à la gestion administrative, commerciale et sportive de ses Clients.

Elles peuvent notamment être utilisées dans le cadre de la gestion des abonnements, des réservations, des paiements, des communications relatives à la vie de la salle ainsi qu'à des fins statistiques internes.

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment par courrier électronique adressé à la Société.

Les données ne sont conservées que pendant la durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou conformément aux obligations légales applicables.

ARTICLE 18 – FERMETURES ANNUELLES

La Société se réserve le droit de fermer temporairement la structure dans le cadre de ses congés annuels, dans la limite de **quatre (4) semaines par année civile**.

Les dates de fermeture sont communiquées aux Clients dans un délai raisonnable par tout moyen approprié (application mobile, affichage, courrier électronique ou réseaux sociaux).

Ces périodes de fermeture sont prises en compte dans l'organisation générale de la Société et ne donnent lieu à aucun remboursement, report de points, prolongation d'abonnement, indemnisation ou compensation, quelle que soit la formule souscrite.

ARTICLE 19 – CAS DE FORCE MAJEURE

La Société ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou de la suspension temporaire de tout ou partie de ses obligations en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative :

- les catastrophes naturelles ;
- les incendies ou sinistres affectant les locaux ;
- les pandémies ou crises sanitaires ;
- les décisions administratives ou préfectorales imposant une fermeture ;
- les conflits sociaux, pannes généralisées ou tout autre événement imprévisible rendant l'exploitation impossible.

Dans une telle situation, la Société pourra suspendre temporairement tout ou partie de ses prestations sans que cette interruption n'ouvre droit à remboursement, indemnisation, report de points ou prolongation d'abonnement, sauf décision contraire de la direction.

Les Clients seront informés dans les meilleurs délais par tout moyen approprié.

ARTICLE 20 – DROIT À L'IMAGE

Sauf opposition écrite du Client, celui-ci autorise la Société à réaliser et à utiliser des photographies ou vidéos prises dans le cadre des entraînements, événements sportifs ou animations organisés par NOWOCO.

Ces images pourront être utilisées, sans limitation de durée et sans contrepartie financière, à des fins de communication interne ou externe, notamment sur :

- les réseaux sociaux ;
- le site internet de la Société ;
- les supports publicitaires imprimés ou numériques ;
- les affichages au sein de la structure.

Le Client peut retirer cette autorisation à tout moment en adressant une demande écrite à la Société. Cette opposition prendra effet pour les utilisations futures et ne pourra remettre en cause les supports déjà diffusés.

ARTICLE 21 – DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de contestation relative à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, tout litige relèvera de la compétence des juridictions territorialement compétentes du ressort du siège social de la Société, sous réserve des dispositions légales impératives applicables en matière de protection des consommateurs.

ARTICLE 22 – UTILISATION DE L'APPLICATION

La Société pourra faire évoluer les fonctionnalités, l'interface, les modalités de réservation, le système de points ou les services proposés sans que cela ne constitue une modification substantielle du contrat.